



CONDITIONS GENERALES D'ENREGISTREMENT (CGE) D'UNE DEMANDE de PEDIGREE



Eleveur
Propriétaire de la femelle



Envoi demande
MyLOOF
La Poste



Traitement
Etude des géniteurs +
ICAD + couleurs+ tests
Inscription aux registres



Edition N° Pedigree
Notification par Email /
SMS et sur MyLOOF



PREAMBULE

Ici est expliqué comment et sous quelles conditions votre demande de pedigree peut être prise en compte.

Plus simple encore, vous pouvez vous connecter à votre compte personnel MyLOOF qui saura vous guider dans votre démarche. Si vous n'en avez pas encore ou vous avez perdu vos références de connexion, reportez-vous au point des CGE « **OU FAIRE SA DEMARCHE ?** ».

Il n'y a pas de délai obligatoire de demande pour que le pedigree soit édité ; reportez-vous au point des CGE pour connaître les options : « **OPTIONS DES TARIFS D'ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE DE PEDIGREE** ».



CONDITIONS DE REMPLISSAGE DES INFORMATIONS AVANT TOUT ENVOI

L'éleveur déclarant est le propriétaire de la femelle et de l'affixe que porteront les chatons. Le nom de chaque chaton doit être unique au sein de la portée mais aussi pour toutes les portées de l'année nées sous un même affixe. Vérifiez bien les données inscrites par votre vétérinaire et celles prises en compte par l'I-Cad sur les cartes que vous recevez. La date de naissance doit être la même pour tous les chatons de la portée même si la mise bas s'est déroulée sur 2 jours.

Le nom doit commencer par la lettre de l'alphabet correspondant à l'année de naissance du chaton (par exemples : A pour 2025, B pour 2026...).

Pour les couleurs de robe, vous devez respecter la nomenclature du LOOF : rubrique « Races », « Couleurs » du site Internet du LOOF www.loof.asso.fr

Si vous avez un doute sur la couleur d'un chaton et souhaitez faire déterminer sa couleur en exposition féline, notez « détermination » dans la case « couleur de robe ». Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez aussi envoyer des photos nettes et en bonne luminosité, sans oublier de bien préciser le numéro de la portée et le nom du chaton sur chaque image.

La case « DNA » ne doit être cochée par A (ADN) ou C (Compatibilité) que si vous avez déjà établi l'ADN ou la compatibilité de filiation d'un chaton avec ses 2 parents par un laboratoire agréé du LOOF. Les mentions sur les pedigrees sont à retrouver sur le coin de l'éleveur du site Internet du LOOF.

Toute case cochée inutilement entraîne des délais de traitement plus long, voir peut occasionner des frais de traitement additionnel de corrections.

Pour faire figurer au pedigree des tests génétiques, joindre à votre demande les résultats des tests éligibles : voir la liste des tests par race et des laboratoires signataires dans la rubrique Santé et bien-être animal du Coin de l'éleveur du site Internet du LOOF.

Joindre la copie de tous les nouveaux diplômes de titres obtenus par les reproducteurs depuis le dernier indiqué dans la zone dédiée s'ils sont d'une fédération partenaire à retrouver que le site Internet : <https://loof.asso.fr/accords-et-partenariats>

Les diplômes de titres LOOF sont établis par les clubs affiliés et donc déjà intégrés pour figurer sur le (s) pedigree (s).



CONDITIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE PAR LE LOOF

En ayant signé la DSN des chatons concernés, la demande de pedigree (s) est prévue automatiquement pour tous les chatons vivants de la portée.

Seuls les éleveurs professionnels avec un numéro de SIRET dit d'un « élevage d'autres animaux » déjà enregistré au LOOF, peuvent sélectionner les chatons de tout ou partie de la portée pour demander leurs pedigrees.

La demande de pedigrees doit être envoyée au LOOF seulement après enregistrement des chatons à l'I-CAD. Il aide à garantir la bonne tenue du livre officiel des origines félines français.

La demande doit être faite en une seule fois pour tous les chatons d'une même portée. Vous devez désigner l'affixe de la portée. Si vous n'avez pas encore d'affixe, vous devez le déclarer avant la demande de pedigree(s) (voir les CGI d'un affixe), sans quoi le LOOF ne pourra prendre en compte votre demande.

En cas de suspicion de fausse déclaration au LOOF concernant des données destinées à figurer sur les documents généalogiques, il pourra être demandé à son auteur de soumettre son élevage à des contrôles génétiques (ADN sur les reproducteurs et filiation obligatoire sur les chatons de la portée concernée). Les frais sont à la charge de celui qui a tort (l'auteur de la déclaration si celle-ci se révèle fautive, le LOOF dans le cas contraire). En cas de fausse déclaration avérée sur une filiation, le LOOF pourra imposer que toute demande de pedigree ultérieure soit accompagnée des tests génétiques prouvant la filiation déclarée, ceci aux frais du déclarant.



OPTIONS DES TARIFS D'ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE DE PEDIGREE

Un tarif de traitement majoré peut être appliqué en fonction du délai de la demande.

La date prise en compte est celle de réception du dossier complet et conforme. Un accusé de réception portant un numéro d'enregistrement à 6 chiffres vous sera alors envoyé. Il vous permettra d'inscrire vos chatons en exposition en attendant la réception des pedigrees et de justifier auprès des acheteurs que votre demande de pedigree (s) a bien été faite.

- **30 € par chaton** si la demande parvient au LOOF dans les 8 mois calendaires et révolus après la naissance des chatons ;
- **60 € par chaton** si la demande parvient au LOOF entre 9 et 15 mois calendaires et révolus après la naissance des chatons ;
- **90€ par chaton** si la demande parvient au LOOF entre 16 et 23 mois calendaires et révolus après la naissance des chatons ;
- **180€ par chaton** si la demande parvient au LOOF entre 24 et 35 mois calendaires et révolus après la naissance des chatons ;
- **300€ par chaton** si la demande parvient au LOOF au-delà de 35 mois calendaires et révolus après la naissance des chatons.



LE DELAI DE CORRECTION OU D'ANNULATION

En cas d'annulation, les sommes engagées pourront être remboursées tant que la demande n'est pas traitée.

A compter de la notification que votre demande est en traitement, un délai de 8 jours calendaires et révolus vous permet d'apporter sans frais des informations correctives éventuelles à servicetechnique@loof.asso.fr. Si la date d'envoi au LOOF de vos informations correctives dépasse ce délai, celles-ci déclencheront des frais complémentaires aux frais d'enregistrement pour traitement additionnel.

- **Frais de traitement additionnel : 15€ par demande de pedigree(s).**

Si vous avez un doute pour remplir vos déclarations ou vous souhaitez envoyer vos informations correctives, contactez-nous à servicetechnique@loof.asso.fr



OU FAIRE SA DEMARCHE ?

PAR MYLOOF.FR (www.myloof.fr). En vous connectant à la plateforme, vous pouvez demander à créer votre compte MyLOOF. Attention, un seul compte par éleveur est possible. Votre Id d'éleveur LOOF unique étant votre identifiant de connexion.

ou

PAR COURRIER (LOOF – Service Pedigree – 155 avenue Jean Jaurès 93300 Aubervilliers)



CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement d'enregistrement d'une demande de pedigree(s) peut être réalisé par **carte bancaire** (en utilisant MyLOOF.fr), par **chèque** à l'ordre du LOOF ou par **virement avec la référence « PED + NOM PRENOM de l'éleveur propriétaire de la femelle + date de naissance de la portée »** (accompagné du formulaire d'enregistrement + la copie d'ordre de virement).

Si votre demande est faite par notre formulaire papier, en cas d'absence de paiement, un paiement insuffisant, un formulaire non entièrement complété ou non signé au-delà du délai de correction, les frais d'enregistrement resteront dus au titre du traitement intervenu.

En cas d'impayé, en plus de la suspension du traitement, les frais bancaires de traitement d'impayé vous seront facturés au réel par le LOOF (10.50 €ttc par impayé).



COORDONNEES BANCAIRES

Référence bancaire			
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03945	00050333353	76

IBAN : FR76 3000 3039 4500 0503 3335 376
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Retrouvez aussi toutes les instructions sur le site Internet : loof.asso.fr